



Comment optimiser la rentabilité des mandats par une utilisation intelligente des NEP ?

Objectifs

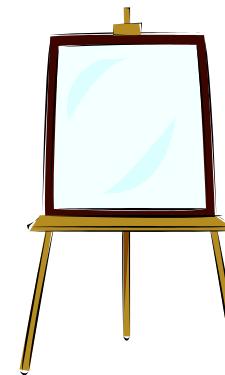
Maitriser l'approche de l'analyse des risques d'anomalie significative dans un environnement ultra simple.

Adapter les procédures de contrôles en fonction des travaux d'analyse des risques.

Rédiger un programme de travail adapté.

Programme

- Introduction
- Partie 1 – Analyse des risques
- Partie 2 – Comment analyser la qualité du C.I. ?
- Partie 3 – Comment conclure sur le R.A.S. ?
- Partie 4 – Comment adapter les contrôles de substance ?
- Partie 5 – Comment déployer les procédures d'audit ?
- Partie 6 – Cas pratique BIDON SAS.
- Conclusion



Tour de table

PRESENTATION DES PARTICIPANTS



Pour la sérénité de notre travail

...n'oubliez pas de rallumer vos téléphones à la fin de la séance



INTRODUCTION

Principes applicables à l'audit des comptes

- Code de commerce - Art. L823-9 :

Les commissaires aux comptes certifient, en justifiant de leurs appréciations, que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la personne ou de l'entité à la fin de cet exercice

L'audit vise à obtenir une assurance raisonnable sur les comptes

INTRODUCTION

Principes applicables à l'audit des comptes

Il est indiqué dans les normes d'exercice professionnel des commissaires aux comptes que :

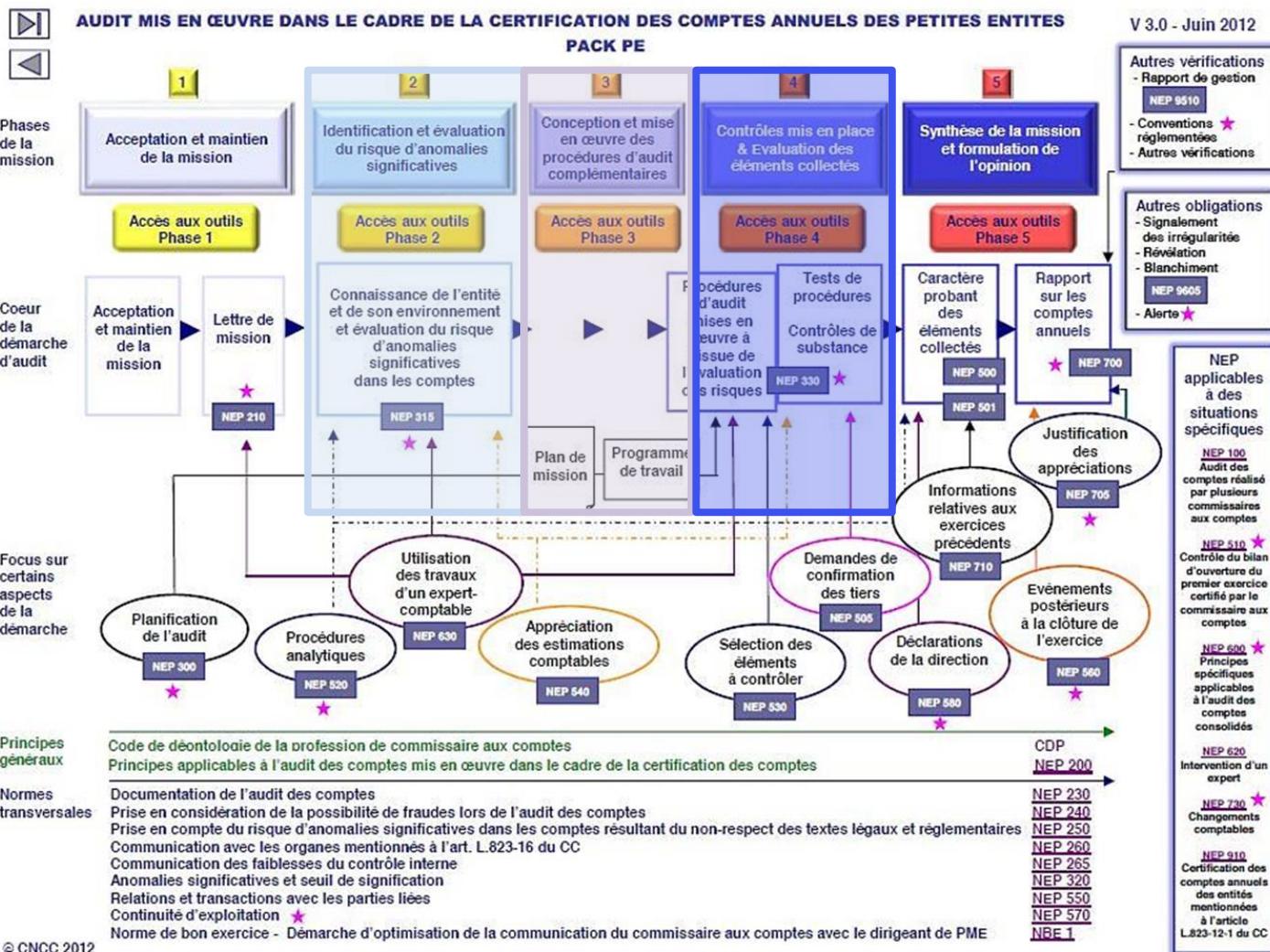
Le commissaire aux comptes fait preuve d'esprit critique et tient compte du fait que certaines situations peuvent conduire à des anomalies significatives dans les comptes

INTRODUCTION

Les 5 étapes de la démarche d'audit

- Etape 1 : Acceptation et maintien de la mission
- Etape 2 : Identification et évaluation du risque d'anomalies significatives (Prise de connaissance approfondie de l'entité)
- Etape 3 : Conception et mise en œuvre des procédures d'audit complémentaires (Orientation et planification de la mission)
- Etape 4 : Contrôles mis en place et évaluation des éléments collectés (Examen du contrôle interne et audit des comptes)
- Etape 5 : Synthèse de la mission et formulation de l'opinion

Pack PE V3.0



Partie 1

Analyse des risques

- l'environnement législatif et réglementaires
- Intérêt d'une analyse des risques ?
- Assertion / groupe de comptes
- Seuil de planification

Environnement réglementaire

- HIERARCHIE DES TEXTES APPLICABLES
 - La 7ème directive européenne
 - La loi française (code de commerce, code monétaire et financier, etc.)
 - Le Plan comptable général,
 - Les NEP (partie Arrêtés du code de commerce A.823-1 à 35),
 - Le code de déontologie,
 - Etc.
 - Les bonnes pratiques du H3C
 - La doctrine (ancien référentiel, les différents avis, etc.)

Intérêt d'une analyse des risques ?

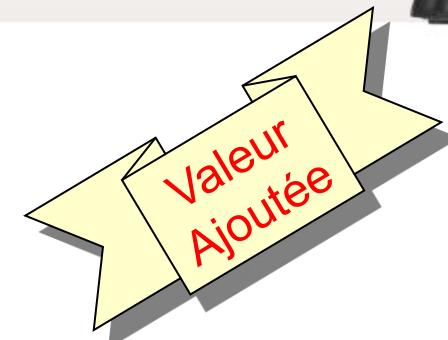
Il ne s'agit pas d'une option mais de la définition de notre démarche :

- NEP 200 § 9 : Le risque que le commissaire aux comptes exprime un opinion différente de celle qu'il aurait émise s'il avait identifié toutes les anomalies significatives s'appelle le **Risque d'Audit**
- **Risque d'Audit** = Risque d'Anomalies Significatives (R.A.S.) et Risque de Non Détection
- NEP 200 § 10 : **R.A.S.** = Risque Inhérent et Risque lié au Contrôle
- NEP 200 § 11 : Le **Risque de Non Détection** est propre à la mission d'audit : il correspond au risque que le commissaire aux comptes ne parvienne pas à détecter une anomalie significative.
- NEP 200 § 12 : Le commissaire aux comptes réduit le **Risque d'Audit** à un niveau suffisamment faible pour obtenir l'assurance raisonnable.

Intérêt en PME / PE

- **Aspect technique** : permet de rechercher plus loin les R.A.S. en se posant d'autres questions.
- **Aspect politique** : permet de valoriser la mission de certification en apportant un regard complémentaire et visible aux travaux des intervenants pour l'assistance à l'établissement des comptes.

La NEP 315



- § 12 : La prise de connaissance de l'entité permet au CAC de constituer un cadre de référence dans lequel il planifie son audit et exerce son jugement professionnel pour évaluer le R.A.S. dans les comptes et répondre à ce risque tout au long de son audit.
- § 13 Le CAC prend connaissance :
 - du secteur d'activité, de son environnement réglementaire, ...
 - des caractéristiques de l'entité
 - des objectifs de l'entité et des stratégies mises en œuvre pour les atteindre ...
 - de la mesure et de l'analyse des indicateurs de performance financière de l'entité...
 - des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit

La NEP 315 (suite)

- § 15 : Lors de sa prise de connaissance le CAC identifie et évalue le R.A.S.
 - au niveau des comptes pris dans leur ensemble; et
 - au niveau des assertions (NEP 500), pour
 - les catégories d'opérations,
 - les soldes de comptes et
 - les informations fournies dans l'annexe des comptes
- § 16 : Le CAC évalue la conception et la mise en œuvre des contrôles de l'entité lorsqu'il estime :
 - qu'ils contribuent à prévenir le R.A.S. ...
 - qu'ils se rapportent à un risque inhérent élevé identifié qui requiert une démarche d'audit particulière....
 - que les seuls éléments collectés à partir des contrôles de substance ne lui permettront pas de réduire le risque d'audit à un niveau suffisamment faible...

La NEP 330

- § 4 : le CAC adapte son approche selon son évaluation du R.A.S.
 - Adaptation de l'équipe
 - Intervention d'un expert
 - Supervision des travaux renforcée
 - Introduction d'un degré supplémentaire d'imprévisibilité
 - Révision du planning et/ou de la nature des procédures d'audit.
- § 5 : en réponse à son évaluation, le CAC met en œuvre les procédures d'audit complémentaires à celles réalisées pour cette évaluation
 - § 9 : tests de procédures
 - § 18 : contrôles de substance (tests de détail, procédures analytiques,...)
 - § 21 : contrôles de substance indépendants de l'évaluation du RAS
 - § 23 : évaluation du caractère suffisant et approprié des éléments collectés

La NEP 630

- § 3 : Lors de la prise de connaissance de l'entité et de son environnement, le CAC :
 - analyse la nature et l'étendue de la mission que l'entité a confié à l'EC ;
 - apprécie dans quelle mesure il pourra s'appuyer sur les travaux effectués par ce dernier...
- § 4 : Pour ce faire le CAC prend contact avec l'EC pour s'informer du contenu de sa mission et s'il l'estime nécessaire se fait communiquer les travaux réalisés
- § 5 et 6 : Le CAC apprécie l'utilité des travaux récupérés et détermine les procédures supplémentaires qui lui paraissent nécessaires pour obtenir les éléments suffisants et appropriés recherchés,
- § 7 : L'expression du CAC ne mentionne pas l'utilisation des travaux de l'EC

Assertions pour les flux

Assertions		Oui	Non
Flux d'opérations et événements survenus au cours de la période (compte de résultat)			
Réalité	Les opérations et les événements qui ont été enregistrés se sont produits et se rapportent à l'entité		
Exhaustivité	Toutes les opérations et tous les événements qui auraient dû être enregistrés sont enregistrés		
Mesure	Les montants et autres données relatives aux opérations et événements ont été correctement enregistrés		
Séparation des exercices	Les opérations et les événements ont été enregistrés dans la bonne période		
Classification	Les opérations et les événements ont été enregistrés dans les comptes adéquats		

Assertions pour les soldes

Assertions		Oui	Non
Soldes des comptes en fin de période (Bilan)			
Existence	Les actifs et les passifs existent		
Droits et obligations	L'entité détient et contrôle les droits sur les actifs, et les dettes correspondent aux obligations de l'entité		
Exhaustivité	Tous les actifs et les passifs qui auraient dû être enregistrés l'ont bien été		
Evaluation et imputation	Les actifs et les passifs sont inscrits dans les comptes pour des montants appropriés et tous les ajustements résultant de leur évaluation ou imputation sont correctement enregistrés		

Assertions sur l'annexe

Assertions		Oui	Non
Présentation des comptes et informations fournies dans l'annexe			
Réalité et droits et obligations	Les événements, les transactions et les autres éléments fournis se sont produits et se rapportent à l'entité		
Exhaustivité	Toutes les informations relatives à l'annexe des comptes requises par le référentiel comptable ont été fournies		
Présentation et intelligibilité	L'information financière est présentée et décrite de manière appropriée, et les informations données dans l'annexe des comptes sont clairement présentées		
Mesure et évaluation	Les informations financières et les autres informations sont données fidèlement et pour les bons montants		

Les seuils (rappel)

- **Le seuil de signification** : montant au-delà duquel les décisions économiques ou le jugement fondé sur le comptes sont susceptibles d'être influencé (NEP 450 § 05)
- **Le seuil de planification** : par définition inférieur au seuil de signification (NEP 450 § 07)
- **Le seuil de remontée des ajustements** : anomalies autres que celles manifestement insignifiantes (NEP 450 § 08)

Les seuils en PME / PE

- Selon la NEP 320 :
 - Les seuils de planification ne relèvent pas seulement d'un calcul arithmétique mais également du jugement (§ 20)
 - Pour déterminer s'il est nécessaire de fixer un ou plusieurs seuils de planification, le CAC s'appuie sur sa connaissance du dossier (revue analytique, anomalies relevées les exercices antérieurs, environnement réglementaire spécifique, etc.)

En pratique

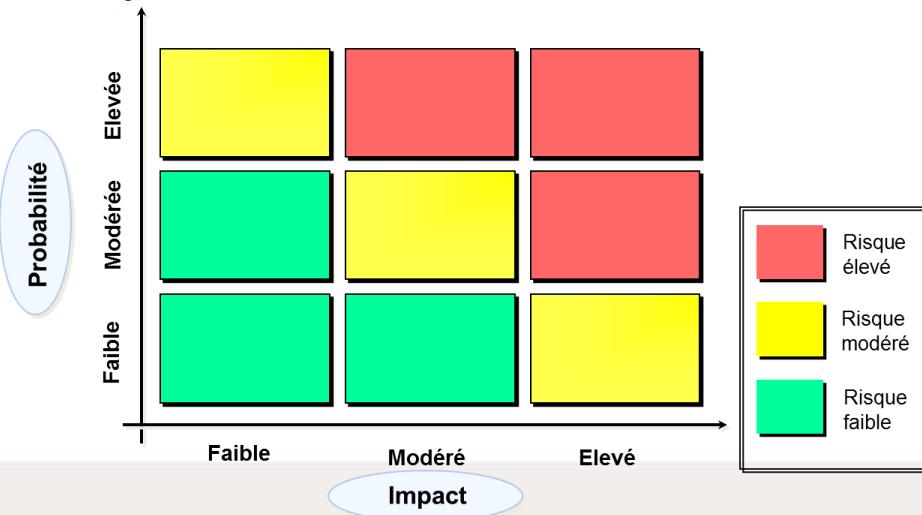
- Un seuil de signification globale suite à la procédure analytique initiale :
 - 5 % des Capitaux propres, 0,5 % du C.A., 5 % du RCAI, etc.
- Un seuil de planification :
 - 50 % du précédent seuil ou 75 % si environnement fiable et non complexe
- Un seuil de remontée des ajustement :
 - 20 % du seuil de planification

Un ou plusieurs seuils ?

- A déterminer selon le jugement :
 - Existence ou non d'opérations particulières
 - Nombre d'écritures / valeur unitaires des flux
 - Activité spécifique (négociation, financière, promotion immobilière, épicerie, etc.)
- Aucune obligation spécifique

Les risques inhérents

- NEP 200 § 10 :
 - Le risque inhérent correspond à la possibilité que sans tenir compte du contrôle interne qui pourrait exister dans l'entité, une anomalie significative se produise dans les comptes.
- 2 composantes
 - Probabilité
 - Impact

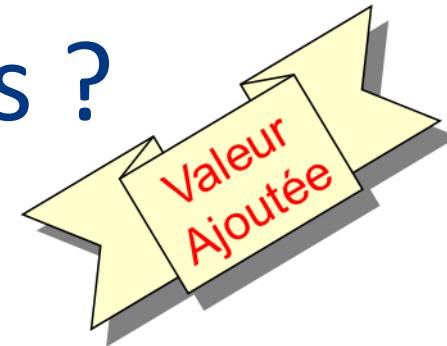


Partie 2

Comment analyser la qualité du C.I. ?

- La recherche des contrôles
- L'analyse de leur pertinence
- Les tests

Quels contrôles ?



- NEP 315 § 16 :

Le commissaire aux comptes évalue la conception et la mise en œuvre des contrôles de l'entité lorsqu'il estime :

- qu'ils contribuent à prévenir le risque d'anomalies significatives dans les comptes, pris dans leur ensemble ou au niveau des assertions ;
- qu'ils se rapportent à un risque inhérent élevé identifié qui requiert une démarche d'audit particulière. Un tel risque est généralement lié à des opérations non courantes en raison de leur importance et de leur nature ou à des éléments sujets à interprétation, tels que les estimations comptables ;
- que les seuls éléments collectés à partir des contrôles de substance ne lui permettront pas de réduire le risque d'audit à un niveau suffisamment faible pour obtenir l'assurance recherchée.

Une méthode

Au croisement des assertions et des groupes de comptes ...

- ... pour les comptes significatifs (seuils de planification) ou les flux non manifestement insignifiants, ...
- ... rechercher les risques inhérents, ...
- ... les évaluer (2 composantes), ...
- ... identifier les contrôles mis en place, ...
- ... évaluer leur pertinence, ...
- ... puis tester le contrôle pour conclure sur sa fiabilité.

Quels moyens ?

- NEP 315 § 17 :

L'évaluation par le commissaire aux comptes de la conception et de la mise en œuvre des contrôles de l'entité consiste à apprécier si un contrôle, seul ou en association avec d'autres, est théoriquement en mesure de prévenir, détecter ou corriger les anomalies significatives dans les comptes.

Quelles techniques ?

NEP 315 :

- § 18. Pour prendre connaissance de l'entité et évaluer le risque d'anomalies significatives dans les comptes, le commissaire aux comptes collecte des informations en mettant en œuvre les techniques de contrôle suivantes :
 - des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, comme le personnel de production ou les auditeurs internes qui peuvent fournir au commissaire aux comptes des perspectives différentes pour l'identification des risques ;
 - des procédures analytiques qui peuvent notamment permettre au commissaire aux comptes d'identifier des opérations ou des événements inhabituels ; et
 - des observations physiques et des inspections qui peuvent notamment permettre au commissaire aux comptes de recueillir des informations sur l'entité mais également de corroborer celles recueillies auprès de la direction ou d'autres personnes au sein de l'entité.
- §19. Lorsque le commissaire aux comptes utilise les informations qu'il a recueillies au cours des exercices précédents, il met en œuvre des procédures visant à détecter les changements survenus depuis et susceptibles d'affecter la pertinence de ces informations.

Par exemple cycle paie

- Valeur des salaires et charges erronée :
taux horaire, rémunérations variables, congés payés, intéressement, participation, indemnités de départ, taux de charges, bases de cotisations (Assertion Mesure des comptes de flux)
- Rémunération de la direction non conforme aux décisions collectives.
(Assertion : Mesure des comptes de flux)
- Ne pas comptabiliser correctement les comptes de régularisation
les charges à payer, CCA sociales (ou produits à recevoir et PCA) et les extournes de N-1 (Assertions : Séparation des comptes de flux et Evaluation & Imputation des comptes de soldes)
- Omission d'informations significatives,
dont méthodes d'évaluation, engagements IFC et DIF, effectif, litige social en-cours (Assertions : Mesure et Exhaustivité de la présentation)
- Bulletins de paie incorrects
pouvant entraîner des indemnités supplémentaires en cas de litige prud'homaux (Assertion : Réalité Droits & Obligation de la présentation)

Recherche des contrôles

- Valeur des salaires et charges erronée :
les éléments de paie sont collectés et transmis à l'Expert-Comptable par l'assistante du Dirigeant. C'est également elle qui prépare les virements et donne le bon à payer au Dirigeant. **Contrôle non fiable.**
- Rémunération de la direction non conforme aux décisions collectives :
C'est le Dirigeant qui décide de sa rémunération, les associés étant familial. **Contrôle non fiable.**
- Ne pas comptabiliser correctement les comptes de régularisation :
Aucun travail de contrôle au sein de l'entité. **Contrôle non fiable.**
- Omission d'informations significatives.
Aucun travail de contrôle au sein de l'entité. **Contrôle non fiable.**
- Bulletins de paie incorrects :
Aucun travail de contrôle au sein de l'entité. **Contrôle non fiable.**

Contrôles de l'Expert-comptable

- Valeur des salaires et charges erronée :
les éléments de paie sont traités par le cabinet. Contrôle pertinent.
- Rémunération de la direction non conforme aux décisions collectives :
Pas de travaux effectués par l'EC. Contrôle non fiable.
- Ne pas comptabiliser correctement les comptes de régularisation :
Ce travail est effectué par l'EC en complément des rapprochements annuels. Contrôle pertinent.
- Omission d'informations significatives.
Ce travail est effectué par l'EC en complément des rapprochements annuels. Contrôle pertinent.
- Bulletins de paie incorrects :
Ce travail est effectué par l'EC en complément des rapprochements annuels. Contrôle pertinent.

Mise en œuvre des tests

- Valeur des salaires et charges erronée :
les éléments de paie sont traités par le cabinet : Échantillonnage à l'intérim (1 bulletin par catégorie de salarié).
- Ne pas comptabiliser correctement les comptes de régularisation :
Ce travail est effectué par l'EC en complément des rapprochements annuels : Revue du dossier du confrère.
- Omission d'informations significatives.
Ce travail est effectué par l'EC en complément des rapprochements annuels : Revue du dossier du confrère.
- Bulletins de paie incorrects :
Ce travail est effectué par l'EC en complément des rapprochements annuels : Échantillonnage à l'intérim (1 bulletin par catégorie de salarié).
- Rémunération de la direction non conforme aux décisions collectives :
Pas de travaux effectués par l'EC. Préconisation d'un contrôle interne.

Partie 3

Comment conclure sur les R.A.S. ?

- Mise en œuvre des tests
- Préparation des contrôles de substance

Les tests de procédures

NEP 330 § 11 :

- § 11. Pour être en mesure de conclure quant à l'efficacité ou non du contrôle mis en œuvre par l'entité, le commissaire aux comptes, en plus des demandes d'informations, utilise une ou plusieurs autres techniques de contrôle
Les tests de procédures ne se limitent pas à des demandes d'informations
- § 12. Plus le commissaire aux comptes s'appuie sur l'efficacité du contrôle interne dans l'évaluation du risque d'anomalies significatives, plus il étend les tests de procédures.
- §13. Lorsque le commissaire aux comptes collecte des éléments sur l'efficacité des contrôles de l'entité durant une période intermédiaire, il détermine les éléments complémentaires à collecter pour la période restant à couvrir jusqu'à la fin de l'exercice.

Les techniques de contrôle

- les procédures analytiques,
- l'observation physique,
- l'inspection,
- la ré-exécution de certains contrôles réalisés par l'entité
- la demande de confirmation directe des tiers

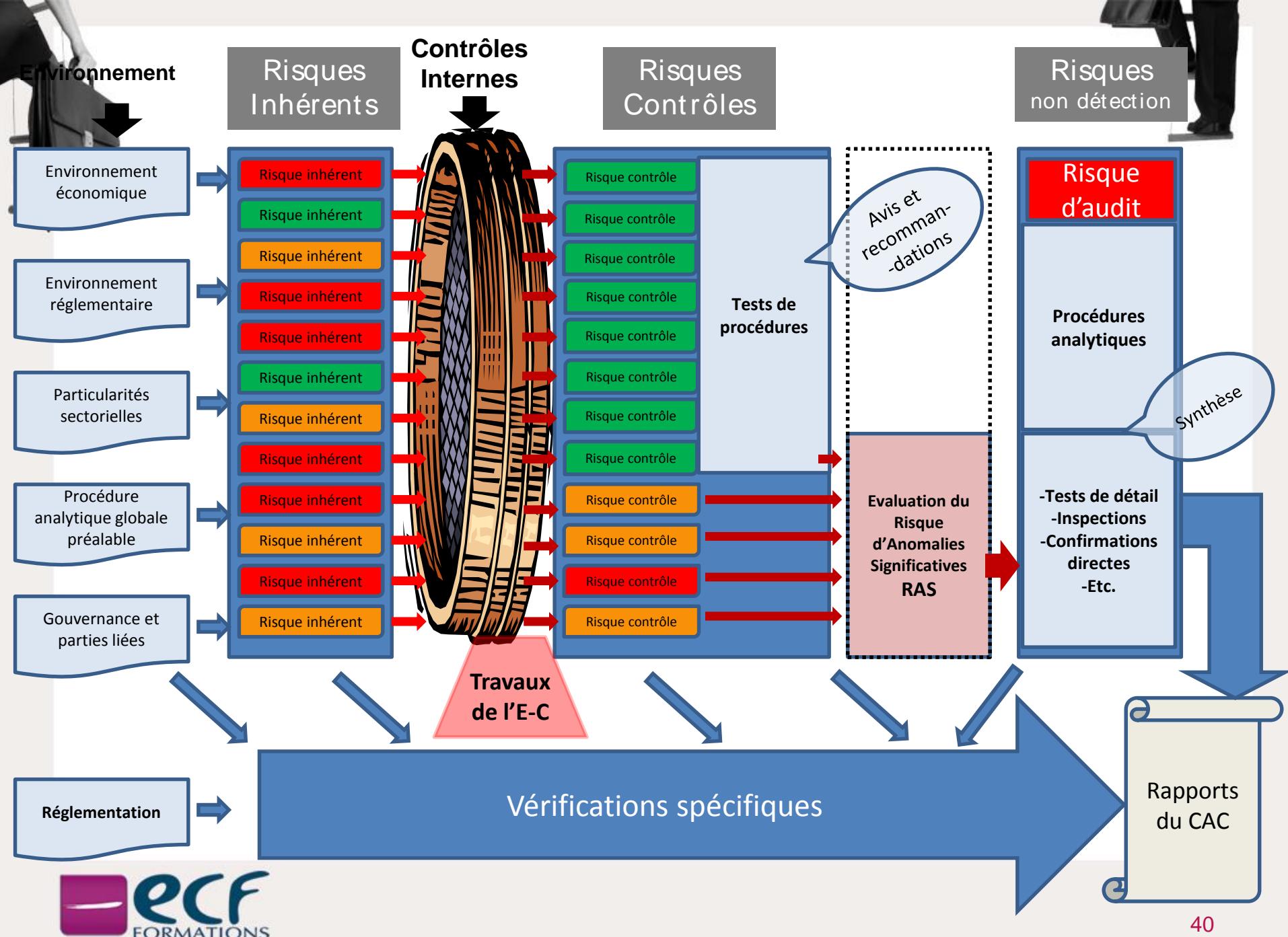
Fréquence des tests

- Possibilité de tester les procédures que tous les 3 ans sous conditions (NEP 330 §14 à 17):
 1. Pas de changement de la procédure testée antérieurement.
 2. Le risque inhérent couvert par le contrôle n'est pas élevé (donc forcément modéré).

Adaptation des programmes de travail

Techniques de contrôle (NEP 500 § 10) :

- l'inspection des enregistrements ou des documents, qui consiste à examiner des enregistrements ou des documents, soit internes soit externes, sous forme papier, sous forme électronique ou autres supports ;
- l'inspection des actifs corporels, qui correspond à un contrôle physique des actifs corporels ;
- l'observation physique, qui consiste à examiner la façon dont une procédure est exécutée au sein de l'entité ;
- la demande d'information, qui peut être adressée à des personnes internes ou externes à l'entité ;
- la demande de confirmation des tiers, qui consiste à obtenir de la part d'un tiers une déclaration directement adressée au commissaire aux comptes concernant une ou plusieurs informations ;
- la vérification d'un calcul ;
- la ré-exécution de contrôles, qui porte sur des contrôles réalisés à l'origine par l'entité ;
- les procédures analytiques, qui consistent à apprécier des informations financières à partir :
 - de leurs corrélations avec d'autres informations, issues ou non des comptes, ou avec des données antérieures, postérieures ou prévisionnelles de l'entité ou d'entités similaires ; et
 - de l'analyse des variations significatives ou des tendances inattendues.



Sondages

- NEP 530 Sélection des éléments à contrôler
- Rien dans les Notes d'information
- Une formation au catalogue CNCC
- NEP 530 § 7 :
 - Un sondage donne à tous les éléments d'une population une chance d'être sélectionnés.
 - Les techniques de sélection d'échantillons dans le cadre de sondages peuvent être statistiques ou non statistiques.

Les méthodes de sondages

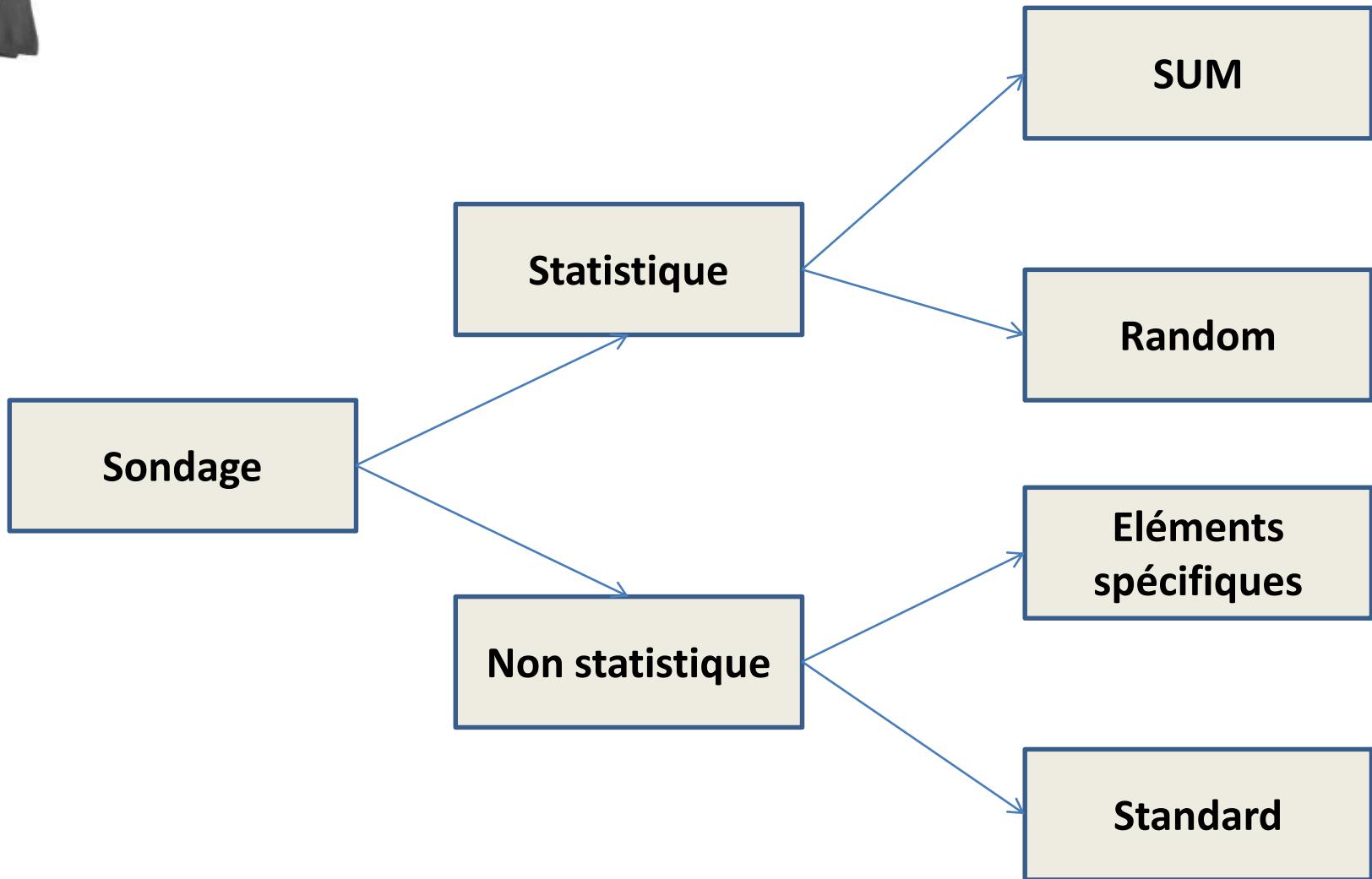
- Méthodes non statistiques
 - Sélection d'éléments spécifiques
 - Utilisation d'un échantillon « standard »
- Méthodes statistiques
 - Méthode Random
 - Méthode MUS

Les sondages peuvent être utilisés par le CAC dans le cadre de revues de contrôle interne comme dans le cadre de tests de détail. Les modalités d'application vont dépendre de l'objectif du contrôle et du contexte.

Les méthodes non statistiques

- sont basées sur le jugement professionnel, elles consistent à constituer un échantillon sur une base subjective, faisant une large part à l'expérience.
- sont adaptées lorsque le contexte impose de prendre en compte des critères de sélection bien identifiés (par exemple : la revue de procédure a permis de conclure que les transactions risquées concernent tel client, ou tel produit...).
- supposent une documentation de la démarche et des choix retenus.

Cheminement de l'auditeur



Partie 4

Comment adapter les contrôles de substance ?

- Tests de contrôle / Contrôles de substances
- Procédures analytiques / Tests de détail
- Supervision des travaux

Le temps des contrôles !

Les procédures d'audit comprennent des tests de procédures, des contrôles de substance, ou une approche mixte utilisant à la fois des tests de procédures et des contrôles de substance

- Les tests de contrôles (ou tests de procédures) sont déployés lors de la prise de connaissance des C.I. face aux R.I.
- Les tests de détails sont déployés lors des contrôles de substance (sur les comptes).

Les procédures analytiques

- Quand les mettre en œuvre ?
 1. Lors du démarrage de la mission.
 2. A l'occasion des tests de procédures et des **contrôles de substance**.
 3. Lors de la conclusion de la mission.
- En quoi consistent-elles :
apprécient des informations financières à partir :
 - de leurs corrélations avec d'autres informations, issues ou non des comptes, ou avec des données antérieures, postérieures ou prévisionnelles de l'entité ou d'entités similaires ; et
 - de l'analyse des variations significatives ou des tendances inattendues.

Contrôles de substances

- **Les tests de détail :**

contrôle d'un élément individuel faisant partie d'une catégorie d'opérations, d'un solde de compte ou d'une information fournie dans l'annexe.

- **Les procédures analytiques**

- **Les inspections :**

technique de contrôle qui consiste à :

- examiner des enregistrements ou des documents, soit internes, soit externes, sous forme papier, sous forme électronique ou autres supports ;
- ou à procéder à un contrôle physique des actifs corporels

- **Les demandes de confirmation des tiers**

La supervision

- Essentiel dans la démarche !
- Consiste à confier à plusieurs personnes des contrôles selon les compétences. Puis à valider la réponse des travaux aux objectifs d'audit (les assertions)
- Permet une meilleure prise de recul
- Impose une bonne communication à l'équipe des informations sur le niveau de R.A.S..

LE PLAN DE MISSION = SUPPORT IDEAL

Comment l'organiser ?

- Définir les responsabilités de chaque membre de l'équipe selon les compétences.
- Répartir les travaux au sein de l'équipe en incluant les travaux de supervision.
- Planifier l'audit et la restitution.
- Réunir l'équipe à chaque information nouvelle nécessitant une modification de l'approche.

LE PLAN DE MISSION = SUPPORT IDEAL

Partie 5

Comment déployer les procédures ?

- La documentation des travaux
- Les conclusions
- L'opinion

La documentation

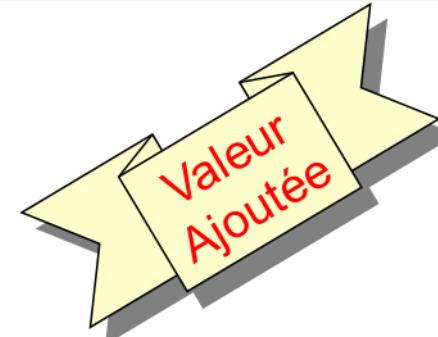
Un principe : ce qui n'est pas écrit n'est pas fait.

- Consigner tout échange avec les tiers (prise de notes, compte rendu, etc.)
- Privilégier les supports écrits pour la restitution de nos travaux (L.823-16 et NEP 260 / 265)
- Limiter les sources de documentation à 3 supports :
 - Plan de mission
 - Programme de travail
 - Synthèse de nos travaux et conclusion

Les conclusions

- Chaque contrôle poursuit un objectif et doit faire l'objet d'une conclusion au regard de l'objectif (Cf. programme de travail).
- Chaque section auditee fait l'objet d'une conclusion sur les risques par assertion
- L'opinion est construite sur la base des conclusions par section.

Opinion



- Une synthèse permet d'apporter une conclusion à nos travaux et donc à formuler notre opinion.
- Il doit y avoir un lien facile à suivre depuis le plan de mission, le programme de travail et la conclusion.
- Attention au différents temps de l'audit qui peuvent induire des contradictions.

Partie 6

Cas pratique BIDON SAS

Analyse des RI sur les achats / Fournisseurs et stocks.

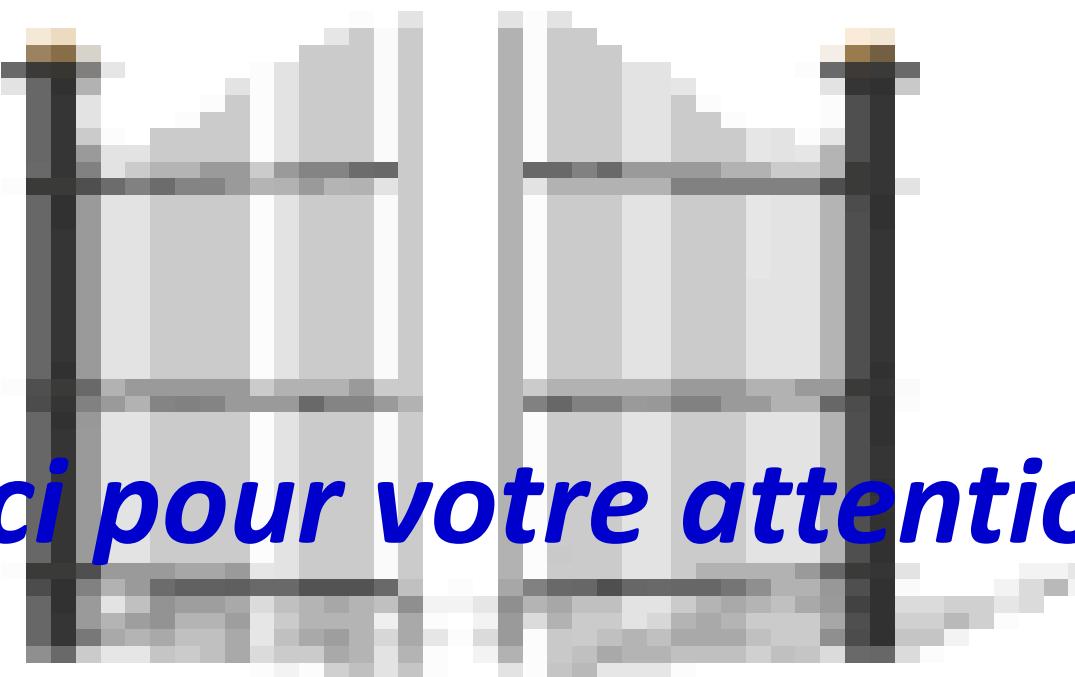
Voir cas pratique sous fichier Excel

CONCLUSION

- L'analyse des risques est obligatoire
- Pour rentabiliser les missions les étapes indispensables sont:
 - évaluation des risques selon les assertions
 - établissement du plan de mission : synthèse des risques
 - établissement du programme de travail : travaux en réponse à l'analyse des risques
 - établissement de la synthèse : conclusion sur les travaux

Avez-vous des questions ?





Merci pour votre attention !